

Déclaration des élus SNES-FSU / SNESUP-FSU

Réforme du collège :

Nous ne pouvons commencer cette CAPA sans dire un mot de la réforme du collège qui continue de susciter un profond mécontentement parmi les personnels qui ont réaffirmé leur refus de cette réforme dès la rentrée en faisant grève le 17 septembre et en participant le 10 octobre à la manifestation nationale la plus importante de ces 15 dernières années dans le second degré. Malgré cela, la ministre refuse toujours de recevoir l'intersyndicale qui représente 80 % des personnels. Elle crée ainsi, par ce refus de tout dialogue, une situation de blocage qui dresse contre elle la majorité de la profession, certains inspecteurs, certains chefs d'établissement et de plus en plus de parents d'élèves.

Face aux difficultés rencontrées pour faire accepter sa réforme, le ministère fait flèche de tout bois pour l'imposer contre les personnels et développe à cette occasion un discours toujours plus caricatural sur nos métiers qui témoigne d'une démagogie et d'une fuite en avant inquiétantes en même temps que d'un profond mépris pour les professionnels que sont les enseignants. Au delà de la présentation du contenu de la réforme, les discussions se concentrent sur les modalités à mettre en œuvre pour contraindre les personnels à l'accepter, en particulier sur l'organisation des formations.

Espérons au moins que notre académie ne prendra pas modèle sur celle de Toulouse où le discours managérial tenu dans ces réunions a consisté à classer les personnels en 3 groupes, les « *opposants, rebelles, hostiles, irréductibles* », les « *attentistes, passifs indifférents, indécis* » et les « *proactifs, convaincus, avocats ou relais* », et à adapter les « éléments de langage » pour que l'élan des « proactifs » puisse entraîner les « attentistes » ; les « opposants » étant, de toute manière, irrécupérables. De tels agissement s'apparentent à un fichage d'opinion syndicale et désignent les personnels qui ont exprimé leur rejet de cette réforme comme des « moutons noirs » de l'éducation nationale. **Ces méthodes sont honteuses !** L'amélioration des pratiques professionnelles passe par la formation, non par l'injonction.

C'est la raison pour laquelle, le SNES-FSU, au sein de l'intersyndicale, insiste pour que les personnels invités aux réunions de « formation » sur la réforme du collège ne subissent aucune pression pour y participer, conformément aux engagements pris par Madame le Recteur. Le refus de participer à ces réunions de « formation » ne doit entraîner en aucun cas de sanctions à leur encontre. **Les personnels qui ne souhaiteraient pas se rendre aux formations de bassin doivent avoir la possibilité de faire cours normalement comme cela a été le cas en Haute-Loire le 4 novembre dernier et cela doit s'appliquer dès jeudi 12 novembre pour les personnels concernés par la « formation » !**

À trop vouloir passer en force, à vouloir confondre argumentation et propagande, c'est la nature même de la relation qui unit les fonctionnaires aux décisions politiques que l'on veut enfermer dans un discours simplificateur. Comme l'écrit un inspecteur de l'éducation nationale, « il est impossible de réformer contre les personnels car une réforme ne peut se cantonner à son organisation réglementaire. Elle n'a de sens que par ses incidences sur les pratiques réelles. Si le gouvernement actuel poursuit dans son intention de réforme du collège une volonté sincère de démocratisation de la réussite scolaire, comment peut-il prendre le risque de devoir renoncer aux effets qu'il croit produire avec cette réforme ? Comment a-t-il pu choisir de publier un décret en force plutôt que de poursuivre les discussions avec ceux qui, tout en partageant la volonté d'une réforme guidée par une amélioration du service public d'éducation, contestaient que les modalités choisies puissent y parvenir ? »

La demande d'abrogation de la réforme « collège 2016 » anime toujours les salles de professeurs, l'opinion y reste majoritairement opposée, la contestation ne faiblit pas. Le dialogue ne peut se résumer à la communication vide tellement en vogue rue de Grenelle. Au ministère de l'Éducation nationale comme à tous les niveaux du gouvernement, il est plus qu'urgent de sortir de la posture pour donner véritablement sens au dialogue social.

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, reste déterminé à poursuivre la lutte contre cette réforme inacceptable en vue d'obtenir son abrogation ainsi que l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Avancement d'échelon des certifiés :

Cette CAPA est particulièrement attendue par nos collègues promouvables puisqu'avec le gel du point d'indice depuis 2010, elle est la seule perspective de voir éventuellement évoluer leur salaire. De 2000 à 2014, le traitement net d'un enseignant a perdu deux mois de sa valeur réelle. En cause, la faible revalorisation du point d'indice puis son gel depuis 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme des retraites.

Ce constat, l'OCDE le fait à sa manière en indiquant que la France partage avec la Grèce et le Japon le triste privilège d'avoir vu le salaire réel des enseignants diminuer d'environ 10% depuis 2000, alors que l'ensemble des autres pays a revalorisé leur situation, afin de rendre le métier attractif pour les jeunes diplômés comme pour inciter les professeurs à le rester. Autant de questions qui grèvent lourdement l'attractivité de nos métiers et expliquent la crise de recrutement qui perdure.

Dans ce contexte, le SNES-FSU revendique la fin du gel du point d'indice et des mesures immédiates pour nos carrières, l'augmentation des salaires, une revalorisation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille avec un indice initial de 495 et l'intégration des actuels indices hors classe dans une carrière en 11 échelons parcourue par tous au rythme le plus favorable en 20 ans.

Ce système transparent et équitable est la seule façon de répondre de manière collective aux demandes de l'ensemble des personnels en matière de revalorisation du pouvoir d'achat et des salaires, et de reconnaissance de nos qualifications et nos métiers. Il permettrait également de déconnecter l'avancement de la notation comme cela se passe déjà pour un certain nombre de personnels, chefs d'établissements et inspecteurs, et de neutraliser les questions cruciales de rythme d'inspection et de pratiques de notation dans l'évolution de carrière que nous soulevons régulièrement dans cette CAPA. Cette année encore, nous avons relevé des disparités entre les disciplines dues à des retards d'inspection ou à un nombre trop insuffisant d'inspections au cours de la carrière. Nous craignons que ces retards ne puissent être rattrapés lors de la présente année scolaire, les IPR étant plus occupés à encadrer les formations – formatage sur la réforme du collège qu'à inspecter et conseiller les enseignants.

La notation pédagogique doit être profondément améliorée, ce qui implique d'apurer les retards d'inspection, de doter toutes les disciplines d'une inspection spécifique, de redonner à l'évaluation sa dimension fondamentale d'aide et de conseil en reconnaissant à l'enseignant un rôle de concepteur. C'est pourquoi, nous rappelons notre attachement à la double notation et en particulier à une notation pédagogique fondée sur des inspections régulières par un corps d'experts dans la discipline qui doivent, dans l'immédiat, rester la première réponse aux vieillissements des notes et à leurs disparités. A ce titre, le SNES-FSU revendique entre autres la présentation de critères précis d'observation et d'évaluation ainsi que des lettres de mission des corps d'inspection. Chacun doit en outre pouvoir faire appel de sa note pédagogique en commission paritaire.

Toutefois, nous restons favorables à la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour les personnels pénalisés par des retards d'inspection. Pour rappel, nous avons déposé l'an dernier le vœu suivant : « Les élus des personnels constatent que les retards d'inspection sont une source d'inéquité entre disciplines et entre agents. Ils se prononcent en faveur d'un dispositif de rattrapage pour l'avancement d'échelon dès lors que la note d'inspection date de plus de 5 ans. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront discutées dans un groupe de travail spécifique. ». Ce vœu avait été approuvé par une large majorité des représentants des personnels : Pour 16 (SNES, SUD, CGT, SE, SGEN, FO) / Contre 0 / Abstentions 3 (SNALC).

Faisant le constat que de nombreuses académies, Aix-Marseille, Bordeaux, Corse, Lille, Martinique, Mayotte, Rennes, Rouen, entre autres, ont déjà mis en place un tel dispositif, nous réitérons notre demande de convocation d'un groupe de travail pour en discuter les modalités de mise en place, comme cela vient d'être accordé dans l'académie de Reims. De plus, nous sommes toujours demandeurs d'une étude comparative de la notation des TZR et des titulaires en poste fixe.

Enfin, nous profitons de cette déclaration pour rappeler que, les trois critères de départage arrêtés dans notre académie, étant, dans l'ordre, à égalité de barème, l'ancienneté dans le corps (et non dans le grade), l'ancienneté dans l'échelon (et non la date d'entrée dans l'échelon) puis l'âge (et non la date de naissance), il nous semble indispensable que ce soit ces critères-là qui apparaissent tant dans les fichiers informatiques que dans les documents-papier transmis aux élus.

Déclaration des élus SNES-FSU / SNESUP-FSU

Réforme du collège :

Nous ne pouvons commencer cette CAPA sans dire un mot de la réforme du collège qui continue de susciter un profond mécontentement parmi les personnels qui ont réaffirmé leur refus de cette réforme dès la rentrée en faisant grève le 17 septembre et en participant le 10 octobre à la manifestation nationale la plus importante de ces 15 dernières années dans le second degré. Malgré cela, la ministre refuse toujours de recevoir l'intersyndicale qui représente 80 % des personnels. Elle crée ainsi, par ce refus de tout dialogue, une situation de blocage qui dresse contre elle la majorité de la profession, certains inspecteurs, certains chefs d'établissement et de plus en plus de parents d'élèves.

Face aux difficultés rencontrées pour faire accepter sa réforme, le ministère fait flèche de tout bois pour l'imposer contre les personnels et développe à cette occasion un discours toujours plus caricatural sur nos métiers qui témoigne d'une démagogie et d'une fuite en avant inquiétantes en même temps que d'un profond mépris pour les professionnels que sont les enseignants. Au delà de la présentation du contenu de la réforme, les discussions se concentrent sur les modalités à mettre en œuvre pour contraindre les personnels à l'accepter, en particulier sur l'organisation des formations.

Espérons au moins que notre académie ne prendra pas modèle sur celle de Toulouse où le discours managérial tenu dans ces réunions a consisté à classer les personnels en 3 groupes, les « *opposants, rebelles, hostiles, irréductibles* », les « *attentistes, passifs indifférents, indécis* » et les « *proactifs, convaincus, avocats ou relais* », et à adapter les « éléments de langage » pour que l'élan des « proactifs » puisse entraîner les « attentistes » ; les « opposants » étant, de toute manière, irrécupérables. De tels agissement s'apparentent à un fichage d'opinion syndicale et désignent les personnels qui ont exprimé leur rejet de cette réforme comme des « moutons noirs » de l'éducation nationale. **Ces méthodes sont honteuses !** L'amélioration des pratiques professionnelles passe par la formation, non par l'injonction.

C'est la raison pour laquelle, le SNES-FSU, au sein de l'intersyndicale, insiste pour que les personnels invités aux réunions de « formation » sur la réforme du collège ne subissent aucune pression pour y participer, conformément aux engagements pris par Madame le Recteur. Le refus de participer à ces réunions de « formation » ne doit entraîner en aucun cas de sanctions à leur encontre. **Les personnels qui ne souhaiteraient pas se rendre aux formations de bassin doivent avoir la possibilité de faire cours normalement comme cela a été le cas en Haute-Loire le 4 novembre dernier et cela doit s'appliquer dès jeudi 12 novembre pour les personnels concernés par la « formation » !**

À trop vouloir passer en force, à vouloir confondre argumentation et propagande, c'est la nature même de la relation qui unit les fonctionnaires aux décisions politiques que l'on veut enfermer dans un discours simplificateur. Comme l'écrit un inspecteur de l'éducation nationale, « il est impossible de réformer contre les personnels car une réforme ne peut se cantonner à son organisation réglementaire. Elle n'a de sens que par ses incidences sur les pratiques réelles. Si le gouvernement actuel poursuit dans son intention de réforme du collège une volonté sincère de démocratisation de la réussite scolaire, comment peut-il prendre le risque de devoir renoncer aux effets qu'il croit produire avec cette réforme ? Comment a-t-il pu choisir de publier un décret en force plutôt que de poursuivre les discussions avec ceux qui, tout en partageant la volonté d'une réforme guidée par une amélioration du service public d'éducation, contestaient que les modalités choisies puissent y parvenir ? »

La demande d'abrogation de la réforme « collège 2016 » anime toujours les salles de professeurs, l'opinion y reste majoritairement opposée, la contestation ne faiblit pas. Le dialogue ne peut se résumer à la communication vide tellement en vogue rue de Grenelle. Au ministère de l'Éducation nationale comme à tous les niveaux du gouvernement, il est plus qu'urgent de sortir de la posture pour donner véritablement sens au dialogue social.

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, reste déterminé à poursuivre la lutte contre cette réforme inacceptable en vue d'obtenir son abrogation ainsi que l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Avancement d'échelon des certifiés :

Cette CAPA est particulièrement attendue par nos collègues promouvables puisqu'avec le gel du point d'indice depuis 2010, elle est la seule perspective de voir éventuellement évoluer leur salaire. De 2000 à 2014, le traitement net d'un enseignant a perdu deux mois de sa valeur réelle. En cause, la faible revalorisation du point d'indice puis son gel depuis 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme des retraites.

Ce constat, l'OCDE le fait à sa manière en indiquant que la France partage avec la Grèce et le Japon le triste privilège d'avoir vu le salaire réel des enseignants diminuer d'environ 10% depuis 2000, alors que l'ensemble des autres pays a revalorisé leur situation, afin de rendre le métier attractif pour les jeunes diplômés comme pour inciter les professeurs à le rester. Autant de questions qui grèvent lourdement l'attractivité de nos métiers et expliquent la crise de recrutement qui perdure.

Dans ce contexte, le SNES-FSU revendique la fin du gel du point d'indice et des mesures immédiates pour nos carrières, l'augmentation des salaires, une revalorisation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille avec un indice initial de 495 et l'intégration des actuels indices hors classe dans une carrière en 11 échelons parcourue par tous au rythme le plus favorable en 20 ans.

Ce système transparent et équitable est la seule façon de répondre de manière collective aux demandes de l'ensemble des personnels en matière de revalorisation du pouvoir d'achat et des salaires, et de reconnaissance de nos qualifications et nos métiers. Il permettrait également de déconnecter l'avancement de la notation comme cela se passe déjà pour un certain nombre de personnels, chefs d'établissements et inspecteurs, et de neutraliser les questions cruciales de rythme d'inspection et de pratiques de notation dans l'évolution de carrière que nous soulevons régulièrement dans cette CAPA. Cette année encore, nous avons relevé des disparités entre les disciplines dues à des retards d'inspection ou à un nombre trop insuffisant d'inspections au cours de la carrière. Nous craignons que ces retards ne puissent être rattrapés lors de la présente année scolaire, les IPR étant plus occupés à encadrer les formations – formatage sur la réforme du collège qu'à inspecter et conseiller les enseignants.

La notation pédagogique doit être profondément améliorée, ce qui implique d'apurer les retards d'inspection, de doter toutes les disciplines d'une inspection spécifique, de redonner à l'évaluation sa dimension fondamentale d'aide et de conseil en reconnaissant à l'enseignant un rôle de concepteur. C'est pourquoi, nous rappelons notre attachement à la double notation et en particulier à une notation pédagogique fondée sur des inspections régulières par un corps d'experts dans la discipline qui doivent, dans l'immédiat, rester la première réponse aux vieillissements des notes et à leurs disparités. A ce titre, le SNES-FSU revendique entre autres la présentation de critères précis d'observation et d'évaluation ainsi que des lettres de mission des corps d'inspection. Chacun doit en outre pouvoir faire appel de sa note pédagogique en commission paritaire.

Toutefois, nous restons favorables à la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour les personnels pénalisés par des retards d'inspection. Pour rappel, nous avons déposé l'an dernier le vœu suivant : « Les élus des personnels constatent que les retards d'inspection sont une source d'inéquité entre disciplines et entre agents. Ils se prononcent en faveur d'un dispositif de rattrapage pour l'avancement d'échelon dès lors que la note d'inspection date de plus de 5 ans. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront discutées dans un groupe de travail spécifique. ». Ce vœu avait été approuvé par une large majorité des représentants des personnels : Pour 16 (SNES, SUD, CGT, SE, SGEN, FO) / Contre 0 / Abstentions 3 (SNALC).

Faisant le constat que de nombreuses académies, Aix-Marseille, Bordeaux, Corse, Lille, Martinique, Mayotte, Rennes, Rouen, entre autres, ont déjà mis en place un tel dispositif, nous réitérons notre demande de convocation d'un groupe de travail pour en discuter les modalités de mise en place, comme cela vient d'être accordé dans l'académie de Reims. De plus, nous sommes toujours demandeurs d'une étude comparative de la notation des TZR et des titulaires en poste fixe.

Enfin, nous profitons de cette déclaration pour rappeler que, les trois critères de départage arrêtés dans notre académie, étant, dans l'ordre, à égalité de barème, l'ancienneté dans le corps (et non dans le grade), l'ancienneté dans l'échelon (et non la date d'entrée dans l'échelon) puis l'âge (et non la date de naissance), il nous semble indispensable que ce soit ces critères-là qui apparaissent tant dans les fichiers informatiques que dans les documents-papier transmis aux élus.